

Zeitschrift: Bulletin des lois, décrets et ordonnances du canton de Berne
Herausgeber: Chancellerie d'État du canton de Berne
Band: 27 (1927)

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Table des matières

du tome XXVII du Bulletin des lois.

(Année 1927.)

	Page
<i>Ordonnance</i> plaçant sous la surveillance de l'Etat les affluents du Stegenbach, dans la commune de Kandergrund, 18 janvier 1927	1
<i>Ordonnance</i> portant exécution de la loi fédérale du 18 juin 1914/27 juin 1919 relative au travail dans les fabriques (modifications des 17 septembre 1920 et 18 janvier 1927)	2
<i>Ordonnance</i> modifiant celle du 20 juillet 1920 sur la garde d'explosifs de sûreté et abrogeant celle du 5 juillet 1919 relative à la possession d'explosifs, 28 janvier 1927	5
<i>Ordonnance</i> sur les mesures à prendre contre les maladies des abeilles, 18 février 1927	7
<i>Ordonnance</i> concernant le Fonds cantonal de solidarité, 18 février 1927	13
<i>Ordonnance</i> sur l'établissement d'écriteaux et d'autres installations servant à la réclame, 25 février 1927	15
<i>Tarif</i> des émoluments du Tribunal administratif, 1 ^{er} mars 1927	18
<i>Tarif</i> des émoluments des préfectures, 1 ^{er} mars 1927	20

	Page
<i>Ordinance</i> plaçant sous la surveillance de l'Etat le ruisseau dit „Jensgraben“, dans les communes de Jens et de Worben, 8 avril 1927	27
<i>Ordinance</i> portant exécution de la loi sur l'assurance du bétail du 14 mai 1922, 26 avril 1927	28
<i>Règlement</i> sur l'allocation de subventions en faveur de fêtes, 29 avril 1927	44
<i>Ordinance</i> concernant l'apprentissage du métier de confiseur ou de pâtissier, 10 mai 1927	46
<i>Ordinance</i> concernant l'apprentissage du métier de boulanger, 10 mai 1927	49
<i>Ordinance</i> concernant l'apprentissage du métier de jardinier, 10 mai 1927	52
<i>Ordinance</i> complétant celle du 6 mars 1907 sur l'apprentissage du métier de ramoneur, 10 mai 1927	55
<i>Règlement</i> concernant les examens de professeur, 24 mai 1927	56
<i>Règlement</i> qui détermine les attributions des présidents de tribunal du district de Bienne, 2 juin 1927	88
<i>Arrêté</i> accordant réciprocité à l'Empire allemand en matière d'exemption de la taxe des successions et donations, 5 juillet 1927	90
<i>Ordinance</i> sur l'organisation de l'Office cantonal du travail, 8 juillet 1927	92
<i>Circulaire</i> du Conseil-exécutif du canton de Berne aux préfets concernant les collectes faites en faveur de particuliers et dans les cas de sinistre grave, 9 août 1927	94
<i>Ordinance</i> sur l'enlèvement des animaux péris, 12 août 1927	97

<i>Arrêté</i> concernant le transfert à l'Etat de l'Ecole de sculpture sur bois de Brienz et l'organisation de cet établissement, 14 septembre 1927	101
<i>Arrêté</i> modifiant le règlement sur le ramonage, 4 octobre 1927	105
<i>Loi</i> modifiant et complétant celle du 1 ^{er} mars 1914 sur l'assurance cantonale des bâtiments contre l'incendie, 30 octobre 1927	106
<i>Loi</i> modifiant celle du 22 mai 1921 sur la Caisse des épizooties, 30 octobre 1927	116
<i>Décret</i> portant création d'une seconde place de pasteur pour la paroisse de Frutigen, 10 novembre 1927	119
<i>Décret</i> sur le Fonds des dommages causés par les éléments, 15 novembre 1927	120
<i>Décret</i> modifiant et complétant diverses dispositions de celui du 22 janvier 1919 sur l'impôt du revenu, 16 novembre 1927	123
<i>Décret</i> concernant les écolages aux écoles techniques cantonales, 16 novembre 1927	129
<i>Arrêté</i> du Grand Conseil concernant l'extension du Tribunal administratif, 21 novembre 1927	132
<i>Décret</i> modifiant et complétant le concordat intercantonal sur la circulation des automobiles et des cycles du 31 mars 1914, 24 novembre 1927	133
<i>Ordonnance</i> sur les apprentissages en imprimerie, 10 décembre 1927	142
<i>Règlement</i> modifiant celui du 21 décembre 1920 sur les examens d'avocat, 14 décembre 1927	150

Table des actes législatifs classés suivant les Directions.

Présidence.

Subventions en faveur de fêtes. Règlement, 44.

Affaires communales.

Affaires militaires.

Affaires sanitaires.

Agriculture.

Assurance du bétail. Ordonnance d'exécution, 28.

Caisse des épizooties, revision. Loi, 116.

Enlèvement des animaux péris. Ordonnance, 97.

Maladies des abeilles, mesures. Ordonnance, 7.

Assistance publique.

Collectes. Circulaire, 94.

Fonds des dommages causés par les éléments. Décret,
120.

Chemins de fer.

Cultes.

Frutigen, second pasteur. Décret, 119.

Finances.

Impôt du revenu. Décret modificatif, 123.

Taxe des successions et donations. Convention avec l'Empire allemand, 90.

Forêts.

Instruction publique.

Examens de professeur. Règlement, 56.

Intérieur.

Apprentissages, ordonnances: Confiseurs-pâtissiers, 46.

Boulangers, 49. Jardiniers, 52. Ramoneurs, 55.

Imprimeurs, 142.

Assurance immobilière, dégâts dus aux éléments. Loi, 106.

Ecole de sculpture sur bois de Brienz, transfert à l'Etat. Décret, 101.

Ecoles techniques cantonales, écolages. Décret, 129.

Explosifs de sûreté, conservation. Ordonnance, 5.

Fonds de solidarité. Ordonnance, 13.

Office cantonal du travail, organisation. Ordonnance, 92.

Ramonage. Arrêté modificatif, 105.

Travail dans les fabriques. Ordonnance modificative, 2.

Justice.

Avocats, examens. Règlement, 150.

Prefectures, émoluments. Tarif, 20.

Tribunal administratif. Tarif des émoluments, 18.

Extension, arrêté, 132.

Police.

Automobiles et cycles, concordat. Décret modificatif, 133.

Travaux publics.

Affluents du Stegenbach, surveillance de l'Etat. Ordonnance, 1.

Jensgraben, surveillance de l'Etat. Ordonnance, 27.

Réclame, écriteaux et autres installations. Ordonnance, 15.
(Voir aussi sous „Police“.)

Cour suprême.

Bienne, présidents de tribunal, attributions. Règlement, 88.

**Table alphabétique des matières
du tome XXVII du Bulletin des lois.
(Année 1927.)**

A

	Page
<i>Abeilles.</i> Ordonnance sur les mesures à prendre contre les maladies des —	7
<i>Acariose.</i> V. Abeilles.	
<i>Allemagne.</i> V. Taxes des successions et donations.	
<i>Animaux péris.</i> Ordonnance sur l'enlèvement des —	97
<i>Apprentissage.</i> Ordonnance concernant l'— du métier de confiseur ou de pâtissier	46
— Ordonnance concernant l'— du métier de boulanger	49
— Ordonnance concernant l'— du métier de jardinier	52
— Ordonnance complétant celle du 6 mars 1907 sur l'— du métier de ramoneur	55
<i>Apprentissages.</i> Ordonnance sur les— en imprimerie	142
<i>Assurance du bétail.</i> Ordonnance portant exécution de la loi sur l'— du 14 mai 1922	28
<i>Assurance cantonale des bâtiments.</i> Loi modifiant et complétant celle du 1 ^{er} mars 1914 sur l'— contre l'incendie	106
<i>Assurance-chômage.</i> V. Fonds de solidarité et Office du travail.	

	Page
<i>Autocamions.</i> V. Automobiles.	
<i>Automobiles.</i> Décret modifiant et complétant le concordat intercantonal sur la circulation des — et des cycles du 31 mars 1914	133
<i>Avalanches.</i> V. Assurance des bâtiments.	
<i>Avocats.</i> Règlement modifiant celui du 21 décembre 1920 sur les examens d'—	150

B

<i>Bétail.</i> Ordonnance portant exécution de la loi sur l'assurance du — du 14 mai 1922	28
<i>Bétail bovin.</i> V. Assurance.	
<i>Biennie.</i> Règlement qui détermine les attributions des présidents de tribunal du district de —	88
<i>Boulangers.</i> V. Apprentissage.	
<i>Brienz.</i> Arrêté concernant le transfert à l'Etat de l'Ecole de sculpture sur bois de — et l'organisation de cet établissement	101

C

<i>Caisse des épizooties.</i> Loi modifiant celle du 22 mai 1921 sur la —	116
<i>Caisses d'assurance du bétail.</i> V. Assurance.	
<i>Charbon bactérien.</i> V. Caisse des épizooties.	
<i>Collectes.</i> Circulaire du Conseil-exécutif concernant les — faites en faveur de particuliers et dans les cas de sinistre grave	94
<i>Compositeurs.</i> V. Apprentissages.	
<i>Concordat intercantonal.</i> Décret modifiant et complétant le — sur la circulation des automobiles et des cycles du 31 mars 1914.	133

	Page
<i>Confiseurs.</i> V. Apprentissage.	
<i>Chèvres.</i> V. Assurance.	
<i>Cycles.</i> Décret modifiant et complétant le concordat intercantonal sur la circulation des automobiles et des — du 31 mars 1914	133

D

<i>Dommages causés par les éléments.</i> Décret sur le Fonds des —	120
V. aussi Assurance des bâtiments et Collectes.	
<i>Donations.</i> V. Taxe.	
<i>Dourine.</i> V. Caisse des épizooties.	

E

<i>Ecclésiastiques.</i> V. Frutigen.	
<i>Ecolages.</i> Décret concernant les — aux écoles techniques cantonales	129
<i>Ecole technique cantonale.</i> V. Ecolages.	
<i>Eléments.</i> Décret sur le Fonds des dommages causés par les —	120
V. aussi Assurance des bâtiments et Collectes.	
<i>Emoluments.</i> Tarif des — du Tribunal administratif	18
— Tarif des — des préfectures	20
<i>Empire allemand.</i> Arrêté accordant réciprocité à l'— en matière d'exemption de la taxe des successions et donations	90
<i>Enlèvement.</i> Ordonnance sur l'— des animaux péris	97
<i>Epizooties.</i> V. Caisse des épizooties.	
<i>Equarrissage.</i> V. Animaux péris.	
<i>Espèce chevaline.</i> V. Caisse des épizooties.	

XII

	Page
<i>Etablissement d'assurance immobilière.</i> V. Assurance cantonale des bâtiments.	
<i>Examens.</i> Règlement concernant les — de professeur	56
<i>Explosifs de sûreté.</i> Ordonnance modifiant celle du 20 juillet 1920 sur la garde d'— et abrogeant celle du 5 juillet 1919 relative à la possession d'explosifs	5
<i>Explosions.</i> V. Assurance cantonale des bâtiments.	

F

<i>Fabriques.</i> Ordonnance portant exécution de la loi fédérale du 18 juin 1914/27 juin 1919 relative au travail dans les —	2
<i>Fêtes.</i> Règlement sur l'allocation de subventions en faveur de —	44
<i>Feu.</i> V. Assurance cantonale des bâtiments.	
<i>Fonds cantonal de solidarité.</i> Ordonnance concernant le —	13
<i>Foudre.</i> V. Assurance cantonale des bâtiments.	
<i>Frutigen.</i> Décret portant création d'une seconde place de pasteur pour la paroisse de — . . .	119

G

<i>Galvanoplastes.</i> V. Apprentissages.	
---	--

I

<i>Impôt.</i> Décret modifiant et complétant diverses dispositions de celui du 22 janvier 1919 sur l'— du revenu	123
<i>Imprimeries.</i> V. Apprentissages.	
<i>Inondations.</i> V. Assurance cantonale des bâtiments.	

XIII

J

Page

<i>Jardiniers.</i> V. Apprentissage.	
„ <i>Jensgraben.</i> “ Ordonnance plaçant sous la surveillance de l'Etat le ruisseau dit —, dans les communes de Jens et de Worben	27

L

<i>Loque.</i> V. Abeilles.	
----------------------------	--

M

<i>Maladies.</i> Ordonnance sur les mesures à prendre contre les — des abeilles	7
---	---

<i>Motocycles.</i> V. Automobiles.	
------------------------------------	--

N

<i>Neiges.</i> V. Assurance cantonale des bâtiments.	
--	--

O

<i>Office cantonal du travail.</i> Ordonnance sur l'organisation de l'—	92
---	----

<i>Omnibus automobiles.</i> V. Automobiles.	
---	--

<i>Ouragans.</i> V. Assurance cantonale des bâtiments.	
--	--

P

<i>Pasteurs.</i> V. Frutigen.	
-------------------------------	--

<i>Pâtissiers.</i> V. Apprentissage.	
--------------------------------------	--

<i>Péripneumonie.</i> V. Caisse des épizooties.	
---	--

<i>Peste bovine.</i> V. Caisse des épizooties.	
--	--

<i>Peste porcine.</i> V. Caisse des épizooties.	
---	--

<i>Placement.</i> V. Office du travail.	
---	--

<i>Pneumo-entérite.</i> V. Caisse des épizooties.	
---	--

	Page
<i>Porcs.</i> V. Caisse des épizooties.	
<i>Préfectures.</i> Tarif des émoluments des — . . .	20
<i>Présidents de tribunal.</i> Règlement qui détermine les attributions des -- du district de Bienne	88
<i>Professeur.</i> Règlement pour les examens de —	56
<i>Protection des sites.</i> V. Réclame.	

R

<i>Rage.</i> V. Assurance des épizooties.	
<i>Ramonage.</i> Arrêté modifiant le règlement sur le —	105
<i>Ramoneur d'arrondissement.</i> V. Ramonage.	
<i>Ramoneurs.</i> V. Apprentissage.	
<i>Réclame.</i> Ordonnance sur l'établissement d'écriteaux et d'autres installations servant à la — . . .	15
<i>Remorques.</i> V. Automobiles.	
<i>Revenu.</i> Décret modifiant et complétant diverses dispositions de celui du 22 janvier 1919 sur l'impôt du —	123
<i>Rouget.</i> V. Caisse des épizooties.	
<i>Ruminants.</i> V. Assurance du bétail.	

S

<i>Sculpture sur bois.</i> Arrêté concernant le transfert à l'Etat de l'Ecole de — de Brienz et l'organisation de cet établissement	101
<i>Secours en faveur de particuliers.</i> V. Collectes.	
<i>Sinistres.</i> V. Collectes.	
<i>Stegenbach.</i> Ordonnance plaçant sous la surveillance de l'Etat les affluents du —, dans la commune de Kandergrund	1
<i>Subventions.</i> Règlement sur l'allocation de — en faveur de fêtes	44

	Page
<i>Successions.</i> V. Taxe des successions.	
<i>Surveillance de l'Etat.</i> Ordonnance plaçant sous la — les affluents du Stegenbach, dans la commune de Kandergrund	1
— Ordonnance plaçant sous la — le ruisseau dit „Jensgraben“, dans les communes de Jens et de Worben	27

T

<i>Taxe des successions et donations.</i> Arrêté accordant réciprocité à l'Empire allemand en matière d'exemption de la —	90
<i>Tremblements de terre.</i> V. Assurance des bâtiments.	
<i>Tracteurs.</i> V. Automobiles.	
<i>Travail.</i> Ordonnance sur l'organisation de l'Office cantonal du —	92
<i>Travail dans les fabriques.</i> Ordonnance portant exécution de la loi fédérale du 18 juin 1914/27 juin 1919 relative au —	2
<i>Tribunal administratif.</i> Tarif des émoluments du —	18
— Arrêté du Grand Conseil concernant l'extension du —	132
<i>Typographes.</i> V. Apprentissages.	
